

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 5 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 28 octobre 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Mise à disposition de la salle des fêtes
--

Le Maire rappelle à l'assemblée que les locaux communaux de la salle des fêtes, également dénommée Maison pour Tous, sont mis temporairement à la disposition des particuliers, associations ou organismes qui en font la demande pour y organiser des manifestations.

Il précise que, pour prendre en considération les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes qui sont actuellement en cours de réalisation, il conviendrait de fixer de nouveaux tarifs de mise à disposition de cet établissement recevant du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la mise à disposition temporaire des locaux de la salle des fêtes sera consentie aux conditions financières suivantes :

- pour les associations ayant leur siège dans la Commune : mise à disposition gratuite.
- pour les autres utilisateurs : mise à disposition aux conditions énoncées ci-dessous :

- ♦ Particuliers inscrits au rôle d'une des contributions directes communales :

Locaux	location pour réunion	location pour repas
petite salle : 1 jour	110 €	160 €
grande salle : 1 jour	200 €	///
petite et grande salles : 1 jour	250 €	320 €
petite et grande salles : 2 jours	///	420 €

- ♦ Particuliers non inscrits au rôle d'une des contributions directes communales :

Locaux	location pour réunion	location pour repas
petite salle : 1 jour	180 €	300 €
grande salle : 1 jour	300 €	///
petite et grande salles : 1 jour	400 €	750 €
petite et grande salles : 2 jours	///	1 200 €

COMMUNE
DE
GUICHE

Suite de la délibération du Conseil Municipal

du 5 novembre 2020

- qu'en supplément, le matériel de projection et de sonorisation, pourra être mis à disposition pour 50 €.

PRÉCISE

- que les locaux seront mis à disposition :
 - o avec le mobilier (tables et chaises) pour les réunions, *mais sans accès au bar ni à aucune autre pièce en dehors des sanitaires ;*
 - o avec la cuisine, la chambre froide, la machine à glaçons, le mobilier et la vaisselle pour les repas.
- qu'il sera demandé aux utilisateurs une caution de 500 € pour la location de la petite ou de la grande salle et de 1 500 € pour la location des deux salles.
- que si les locaux ne sont pas laissés dans un parfait état de propreté à l'issue de la durée de l'occupation, ceux-ci seront remis en état par la Commune qui en répercutera le coût sur l'occupant.

CHARGE

le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à GUICHE, le 5 novembre 2020

Le Maire,



J. Y. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON